

Auch, le 17 juin 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

CONVENTION DE REVITALISATION Entreprise ITM à LECTOURE

Jean-Marc SABATHÉ, Préfet du Gers, a présidé ce jour, à la préfecture, la deuxième réunion du comité de pilotage de la convention de revitalisation du bassin d'emploi de Lectoure.

La convention nationale doit être signée dans les tous prochains jours à Paris entre l'Etat (Direction Générale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) et l'entreprise Intermarché.

Elle prévoit une enveloppe très significative (environ 1,5 million d'euros) proposée par l'entreprise, dont le calcul est basé sur un objectif de création 263 emplois et sur un taux compris entre 2 et 4 fois la valeur mensuelle du SMIC par emploi (Lectoure devrait bénéficier du taux maximal de 4 fois).

Le comité de pilotage a défini un périmètre prioritaire d'actions (Lectoure, Fleurance, Miradoux, Condom, Saint Clar) qui pourra être étendu au fil des mois.

75 % des salariés d'ITM habitent aujourd'hui à moins de 20 km du site de la base logistique, d'où la nécessité de recréer de l'emploi local.

Le comité de pilotage a examiné les exemples d'actions prévues dans une convention (ingénierie d'implantation de projets, financement de travaux d'aménagement, appui à la création d'entreprises, financement de formations, montages de dispositifs territoriaux, etc...) selon deux axes : la reconversion du site de Lectoure et l'appui au développement d'entreprises sur le périmètre prioritaire.

Ces engagements seront formalisés par une convention locale qui sera signée par les partenaires au mois d'octobre 2013.

Le comité de pilotage fera un point d'étape sur le chantier engagé au 15 juillet 2013, et se réunira à nouveau au mois de septembre pour examiner le projet de convention.

Une fois signée, la convention sera mise en œuvre pendant 36 mois, et fera l'objet d'un suivi permanent par les services de l'Etat et les partenaires qui s'y engagent, afin de vérifier étape par étape le déroulement des actions et l'atteinte des objectifs de créations d'emplois.